



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8466^e séance

Mercredi 20 février 2019, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Safronkov
France	M. Delattre
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Radomski
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence.

M. Mladenov participe à la présente séance par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Je présente aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité alors que nous continuons d'être confrontés à une aggravation de la crise à Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sur les plans humanitaire, politique et de la sécurité.

La perspective d'une paix durable s'estompe chaque jour davantage tandis que le spectre de la violence et du radicalisme grandit. Nos efforts actuels sont axés sur les défis immédiats, à savoir prévenir le risque d'une implosion économique et humanitaire en Cisjordanie et à Gaza et préserver l'espoir, aussi mince soit-il, que les Israéliens et les Palestiniens puissent vivre dans la paix, côte à côte, chacun au sein d'un État reconnu par la communauté mondiale et régionale et intégré à celle-ci. Nous ne ménageons pas notre peine pour préserver cette perspective au moment où la viabilité de la solution des deux États est systématiquement remise en cause par la détérioration de la situation sur le terrain. Le nombre d'extrémistes augmente de nouveau et le risque d'une guerre reste élevé. Pour que les Israéliens et les Palestiniens reprennent la voie d'un règlement pacifique du conflit, la première condition requise, c'est que leurs dirigeants soient convaincus que la paix est possible grâce à la négociation. Cela suppose également une communauté internationale déterminée

à soutenir les deux parties, afin qu'elles parviennent à un accord sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des accords bilatéraux, et qui comprenne que la partie la plus faible – le peuple palestinien, qui vit sous occupation depuis plus de 50 ans – a plus que jamais besoin de notre appui. L'enjeu ne doit jamais être Israël ou la Palestine. L'enjeu doit toujours être Israël et la Palestine.

Malheureusement, les mesures unilatérales, la persistance de la violence, les pressions financières et l'absence de progrès vers la paix font payer un lourd tribut à la société palestinienne et sapent les fondements de la paix. En 2018, le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne était d'environ 1 milliard 40 millions de dollars, couvert à plus de 60 % par l'aide des donateurs. Il est prévu que ce déficit augmente en 2019 en raison du retrait de montants importants du financement des donateurs et de l'aggravation de la situation économique.

Plus tôt cette semaine, le Gouvernement israélien a décidé unilatéralement de retenir environ 140 millions de dollars des transferts de recettes fiscales palestiniennes. Cette décision est le résultat d'une loi adoptée l'année dernière par la Knesset, qui prescrit au Gouvernement israélien de retenir une somme équivalente au montant que l'Autorité palestinienne verse aux Palestiniens reconnus coupables par les tribunaux israéliens d'implication dans le terrorisme ou d'autres infractions liées à la sécurité, ainsi qu'à leurs familles.

Aujourd'hui, les dirigeants palestiniens se réunissent pour discuter de leur réponse financière et politique à cette mesure. Ce sont là des faits nouveaux très graves qui mettent en péril la stabilité financière de l'Autorité palestinienne et, en définitive, la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens. Le Secrétaire général a averti à plusieurs reprises que les mesures unilatérales compromettent les chances de paix.

Le fait que les États-Unis aient récemment suspendu l'assistance aux Palestiniens pourrait également avoir une incidence sur les efforts en cours pour surmonter les divisions existantes. La fin d'un appui vital en termes de formation, d'installations et d'équipement pourrait mettre en péril la coordination de la sécurité. J'encourage à faire en sorte que les efforts en cours garantissent la poursuite de cette assistance cruciale. L'action importante des organisations de la société civile œuvrant en faveur de la paix est également menacée, et j'espère que les donateurs continueront

à soutenir la société civile, qui joue un rôle indispensable pour préserver les liens élimés entre Israéliens et Palestiniens.

Nous regrettons également qu'Israël ait décidé, le 28 janvier, de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, établie conformément aux dispositions de l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, également connu sous le nom d'Accords d'Oslo II, conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Je me fais l'écho des remerciements que le Secrétaire général a adressés à la Présence pour ses services et à tous les pays participants pour leur généreuse contribution au fil des années. L'ONU continue de collaborer avec les États Membres concernés et les parties sur le terrain pour assurer la protection, la sûreté et le bien-être des civils à Hébron et dans le reste du Territoire palestinien occupé.

Parallèlement à ces inquiétants faits nouveaux, et en dépit des efforts concertés déployés par l'Égypte pour rapprocher les factions palestiniennes, l'évolution récente de la situation politique palestinienne risque de creuser encore davantage le fossé déjà existant entre la Cisjordanie et Gaza. Le 27 janvier, le Comité central du Fatah a recommandé de former un nouveau gouvernement composé de factions de l'OLP et de personnalités indépendantes. Le 29 janvier, le Gouvernement du Premier Ministre Hamdallah a remis sa démission. Les consultations sur la voie à suivre se poursuivent, concernant notamment la tenue d'élections législatives attendues de longue date. En réponse, le Hamas et les autres factions ont demandé la formation d'un gouvernement d'unité nationale chargé d'organiser les scrutins législatif et présidentiel, ainsi que les élections au Conseil national palestinien.

Des élections sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé et menées dans le respect des lois palestiniennes et des normes démocratiques internationales établies pourraient désormais être le seul moyen de sortir de l'impasse politique interne actuelle. Tandis que la dynamique politique palestinienne évolue et que nous nous éloignons toujours plus de la concrétisation d'une solution négociée à deux États, j'appelle une nouvelle fois les dirigeants israéliens et palestiniens à réaffirmer leur attachement aux principes et à la vision consacrés il y a un quart de siècle par les résolutions et accords bilatéraux pertinents.

Le mois dernier (voir S/PV.8449), j'ai énoncé plusieurs mesures nécessaires pour étayer la stabilité de

l'Autorité palestinienne, en augmentant les possibilités de libre-échange, en remédiant aux pertes budgétaires, en permettant au Gouvernement palestinien d'étendre les services qu'il fournit à sa population et en veillant à ce que la coordination en matière de sécurité se poursuive. Ces mesures ne visent pas à se substituer à la paix. Elles doivent aller de pair avec des mesures politiques pour, notamment, mettre fin à la politique de poursuite des activités d'implantation et d'extension des colonies de peuplement, et à l'affectation de terres à l'usage exclusif des Israéliens, et ouvrir des possibilités de développement palestinien dans la zone C.

Dans ce contexte, je rappelle que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles continuent de représenter un obstacle de taille pour la paix. En l'absence de négociations sur le statut final, cependant, ces mesures devraient contribuer de manière significative au renforcement des institutions palestiniennes et à l'amélioration des conditions de vie. L'ONU, de concert avec ses partenaires du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, continuera d'œuvrer à la création d'un environnement propice à une telle évolution.

Dans l'intervalle, à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, 11 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes au cours de divers incidents intervenus durant la période considérée, notamment des attaques contre des civils israéliens, des manifestations, des affrontements ou des opérations militaires. Le 7 février, dans un parc aux abords de Jérusalem, un adolescent israélien a été assassiné par un Palestinien qui a par la suite été arrêté par les forces de sécurité israéliennes. Rien ne saurait justifier la violence et la terreur.

Durant cette période, les manifestations et les incidents violents se sont poursuivis le long de la barrière de séparation à Gaza et, le 8 février, sept Palestiniens, dont trois enfants, ont été tués par des tirs israéliens à balles réelles. Cela porte à 40 le nombre d'enfants tués dans le cadre des manifestations à Gaza depuis qu'elles ont commencé en mars 2018. Les enfants ne doivent pas être pris pour cible ou exposés au danger. Ils doivent être protégés. La force létale ne doit être utilisée qu'en dernier ressort.

Au cours de la période considérée, des militants palestiniens ont tiré 18 roquettes en direction d'Israël. Les tirs aveugles de roquettes, de mortiers et de cerfs-volants ou ballons incendiaires depuis Gaza doivent

cesser. Le Hamas doit veiller à ce que les manifestations restent pacifiques et empêcher toute provocation à proximité de la barrière de séparation, y compris les tentatives de franchissement.

En Cisjordanie, au cours du mois écoulé, les forces israéliennes ont tué quatre Palestiniens, dont deux enfants. Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont également poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Trente-neuf structures ont été démolies ou saisies par les autorités ou par leurs propriétaires, lorsqu'ils avaient reçu un ordre de démolition, ce qui s'est traduit par le déplacement de quelque 70 personnes. Globalement, environ 200 ménages palestiniens de Jérusalem-Est font l'objet d'une procédure d'expulsion intentée dans la plupart des cas par des organisations de colons israéliens, ce qui expose quelque 900 personnes à un risque de déplacement.

La recrudescence des actes de violence commis par des colons pendant l'année écoulée suscite toujours de vives préoccupations. Au cours de la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 20 incidents au cours desquels des colons israéliens ont blessé des Palestiniens ou endommagé leurs biens. Le 26 janvier, des colons israéliens armés ont pénétré dans le village de Mgheïr, près de Ramallah, où ils ont attaqué des résidents palestiniens. Durant les affrontements qui ont suivi, et auxquels ont également participé les Forces de défense israéliennes (FDI), un Palestinien de 38 ans a été tué et 15 personnes ont été blessées.

Depuis des années, nous dressons le tableau de la situation à laquelle est confrontée la population et nous insistons sur l'urgence de fournir aux Palestiniens confinés à Gaza les moyens de mener une vie digne et d'espérer un avenir meilleur. Du fait de la mainmise persistante du Hamas sur Gaza, des lourdes restrictions de circulation et d'accès imposées par Israël et des mesures restrictives mises en place par l'Autorité palestinienne, la situation approche le point de rupture. Le renforcement des capacités des militants se poursuit tandis que le risque de voir des groupes de plus en plus radicaux et extrémistes faire basculer les deux parties dans la guerre augmente de jour en jour. À mesure que les perspectives de réconciliation interpalestinienne s'assombrissent, la population de Gaza se sent de plus en plus abandonnée à elle-même, sans représentation, sans secours et sans issue. Le 5 février, l'Autorité palestinienne a versé à ses employés à Gaza des salaires réduits

pour le mois de janvier et, selon certaines informations, plus de 5 000 employés n'auraient reçu aucun salaire ou autre versement qui leur était dû.

Malgré les difficultés, l'ONU poursuit ses efforts pour mettre en œuvre à Gaza l'ensemble de mesures humanitaires et économiques urgentes qui ont été demandées lors de la réunion du Comité spécial de liaison en septembre. L'État du Qatar a fait un don supplémentaire de 20 millions de dollars pour étendre les programmes « travail contre rémunération » déployés par l'ONU à Gaza. Cela permettra de créer quelque 10 000 nouveaux emplois temporaires. La Banque mondiale a également lancé un programme travail contre rémunération de 17 millions de dollars, appelé à créer 5 000 emplois temporaires de plus.

La création d'emplois est indispensable pour stabiliser l'économie de Gaza. Cependant, tous les efforts que nous déployons actuellement ne s'entendent qu'à court ou moyen terme. En fin de compte, seules des solutions politiques durables – notamment la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous un gouvernement palestinien unique, démocratique et légitime, et la fin des bouclages sur la bande de Gaza – permettront véritablement de changer le cours des choses. Je salue les efforts inlassables déployés par l'Égypte pour poursuivre le dialogue avec les factions palestiniennes en vue de maintenir la stabilité à Gaza et de parvenir à une véritable réconciliation. J'exhorte toutes les parties à rester mobilisées en faveur de cet effort crucial.

S'agissant, très brièvement, de la région, les récents incidents survenus dans le Golan, qui ont exacerbé les tensions entre Israël et la Syrie, sont préoccupants eux aussi. Le 11 février, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a vu, lors de plusieurs incidents distincts, les FDI tirer des obus de char et des projectiles à forte charge explosive dans la zone de séparation, avant les a observer tirer trois roquettes dans une autre partie de la zone de séparation. Ces événements vont à l'encontre de l'Accord sur le dégageant de 1974 et mettent en péril le cessez-le-feu instauré de longue date entre Israël et la Syrie.

Le Liban, quant à lui, a formé un gouvernement le 31 janvier, près de neuf mois après les dernières élections législatives. Le Conseil des ministres a adopté une déclaration ministérielle énonçant un vaste programme de réformes économiques. Cette déclaration a été suivie d'une motion de confiance, le 15 février, pour laquelle le Gouvernement a obtenu une majorité de 111 voix sur 128.

Dans le Sud-Liban et le long de la Ligne bleue, la situation est restée globalement calme et, le 13 février, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a facilité la deuxième réunion tripartite de cette année. La FINUL a également demandé à visiter et à procéder à une vérification indépendante du sixième tunnel découvert par les FDI en janvier, mais n'a pas encore reçu de date pour cette évaluation.

Pour terminer, j'ai maintes fois sonné l'alarme concernant la trajectoire dangereuse que suit le conflit israélo-palestinien. L'ONU et ses partenaires ont formulé une série de recommandations, qui, si elles sont effectivement appliquées, permettraient de créer un environnement propice à la reprise des négociations. Nous promovons un attachement renforcé aux accords bilatéraux; nous sommes en train de mettre en œuvre une série d'interventions humanitaires visant à stabiliser Gaza, à appuyer la réconciliation palestinienne et à mettre fin aux bouclages; et nous continuons de souligner que les recommandations formulées dans le rapport du Quatuor de 2016 (S/2016/595, annexe) restent pleinement pertinentes.

Ce qui importe, par-dessus tout, c'est de faire preuve du dynamisme et de la volonté politique nécessaires pour le changement. Tant que ce ne sera pas le cas, les Palestiniens et les Israéliens continueront de s'enfoncer dans un territoire de plus en plus dangereux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur les répercussions humanitaires de la situation dans le territoire palestinien occupé.

Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, la situation sur le terrain est préoccupante. Dans le fond, elle reste une situation de crise prolongée. Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme sont un facteur clef du niveau de vulnérabilité extrêmement élevé des Palestiniens. La communauté internationale se mobilise pour fournir une assistance, mais les fonds diminuent, alors que les besoins et les difficultés continuent d'augmenter. En fin de compte, la solution n'est pas humanitaire.

La vie et le bien-être des personnes doivent prendre le pas sur les considérations politiques, et l'aide humanitaire doit être facilitée et appuyée. Globalement, la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, s'est détériorée en 2018. Cette détérioration englobe une augmentation du nombre de victimes associées aux manifestations près de la barrière de Gaza, des restrictions aux mouvements des personnes et des biens, ainsi que des restrictions financières.

L'augmentation du nombre de victimes mentionnée par le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, met à l'épreuve les capacités des prestataires de soins de santé. Le système de santé à Gaza risque de s'effondrer alors que le nombre de personnes blessées dans les manifestations à la barrière de Gaza et lors d'incidents violents continue d'augmenter. Depuis le début des manifestations en mars 2018, plus de 27 000 Palestiniens ont été blessés, dont plus de 6 000 par balle. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 122 amputations, dont 21 amputations pédiatriques, ont eu lieu depuis le début des manifestations de masse.

Je m'associe aux nombreux appels du Secrétaire général demandant à Israël de veiller à ce que l'emploi de la force en réaction à ces manifestations publiques soit conforme au droit international et soit une option de dernier ressort pour faire face à une menace imminente de mort ou de blessure grave. J'appelle les organisateurs des manifestations, les manifestants eux-mêmes et le Hamas à garantir des manifestations non violentes. Je condamne les tirs incessants de roquettes et d'engins incendiaires depuis Gaza.

Il y a moins de deux semaines, trois enfants palestiniens ont été tués à Gaza, portant à quatre le nombre total d'enfants tués cette année. Depuis mars, 40 enfants ont été tués dans le contexte des manifestations. Des efforts considérables doivent être déployés pour épargner les enfants. Ils ne doivent jamais être mis en danger.

L'Organisation mondiale de la Santé a également signalé que depuis le début des manifestations, trois prestataires de soins de santé ont été tués et plus de 620 autres ont été blessés. Le personnel médical qui fait son devoir doit être protégé et son travail facilité. Un grand nombre des blessures causées nécessitent des traitements complexes qui ne sont pas disponibles à Gaza. Cependant, il reste difficile d'obtenir des soins à l'extérieur de Gaza. En 2018, 61 % des demandes de patients qui souhaitaient franchir le point de contrôle d'Erez vers Israël pour recevoir les soins nécessaires ont

été approuvées; depuis mars dernier, 17 % des demandes des personnes blessées durant les manifestations ont été approuvées. Les patients peuvent également quitter Gaza par le point de passage menant en Égypte. Ce point de passage est ouvert cinq jours par semaine depuis juillet 2018. En décembre, 98 patients sont passés par Rafah.

Pour compliquer davantage la situation des services de santé à Gaza, les fournitures médicales et les médicaments essentiels se raréfient. Les prestataires de soins de santé continuent de coordonner et de prépositionner les dispensaires de campagne de manière à réduire au minimum les pertes humaines. La récente hausse de l'approvisionnement en électricité, grâce à la donation par le Qatar des fonds nécessaires pour acheter du carburant, se maintient et permet de fournir de l'électricité entre neuf et 12 heures par jour. Cependant, les réserves d'urgence des générateurs qui alimentent les salles d'urgence et d'opération durant les coupures sont en train de s'épuiser. Plusieurs fois au cours de l'année écoulée, la fourniture des services essentiels à Gaza a été menacée, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour la population.

Les divisions entre Palestiniens contribuent à la détérioration de la situation et à la vulnérabilité croissante des Palestiniens de Gaza, qui ont déjà des difficultés à satisfaire leurs besoins quotidiens élémentaires. Les rapports récents faisant état de la baisse ou de la retenue des salaires de certains fonctionnaires sont une source de préoccupation. Plus de 5 000 personnes auraient subi une baisse de salaire, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le taux de chômage dépasse 50 % et l'insécurité alimentaire serait proche de 70 % à Gaza. Pour parer à un besoin récurrent d'aide humanitaire, il faut continuer de déployer des efforts soutenus dans le cadre de projets à long terme, notamment ceux du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, au sujet desquels le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, a présenté des informations actualisées au Conseil.

Depuis le 2 janvier, pour la première fois depuis 2000, Israël a partiellement élargi la zone de pêche de 6 à 12 milles marin dans la zone centrale au large des côtes de Gaza. Cette expansion pourrait contribuer à relancer le secteur de la pêche et fournir une source de revenus stable.

Si la situation humanitaire en Cisjordanie est moins grave, de nombreuses familles et communautés palestiniennes en zone C, dans la ville d'Hébron et à

Jérusalem-Est sont de plus en plus sous pression. Les démolitions, les évictions, les entraves à la circulation, les restrictions d'accès ainsi que la hausse des actes de violence commis par des colons entretiennent un environnement qui aggrave le risque d'un transfert forcé pour de nombreux Palestiniens.

Entre le 22 janvier et le 19 février, quatre Palestiniens ont été tués et 85 ont été blessés par les forces israéliennes en Cisjordanie dans le contexte de perquisitions et d'arrestations, de manifestations, d'affrontements ainsi que d'agressions commises ou présumées commises par des Palestiniens. En outre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a recensé 20 incidents dans lesquels des Palestiniens ont été blessés et leurs biens endommagés par des colons israéliens.

Le 26 janvier, des colons israéliens armés sont entrés dans le village d'Al-Mughayyir, où ils auraient agressé des habitants palestiniens. Des affrontements ultérieurs, auxquels ont pris part les Forces de défense israéliennes, ont provoqué la mort d'un Palestinien de 38 ans et fait des blessés parmi les Palestiniens. Sur environ 280 incidents en 2018, un Palestinien a été tué et 115 autres ont été blessés à la suite d'actes de violence commis par des colons. C'est le nombre le plus élevé d'incidents recensés en une année depuis 2014.

Les autorités israéliennes ont intensifié leurs efforts de répression suite à ces événements. J'appelle les autorités à renforcer ces efforts afin de garantir le respect du principe de responsabilité et d'inverser la tendance à la hausse du nombre d'actes de violence commis par des colons.

Les attaques perpétrées par des Palestiniens contre les Israéliens se sont également poursuivies, faisant un mort et au moins quatre blessés. Il convient de signaler que, le 7 février, une Israélienne de 19 ans a été poignardée à mort à Jérusalem.

La protection de la population palestinienne dans la section H-2 à Hébron est une source de préoccupation. Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, suite au départ de la Présence internationale temporaire à Hébron, les Palestiniens se sentent plus exposés et plus vulnérables face au harcèlement des colons. Selon une enquête récente coordonnée par l'OCHA dans la zone de peuplement H-2, où vivent quelque 7 000 Palestiniens, près de 70 % des familles ont été exposées à des actes de violence et de harcèlement de la part des colons au cours des trois dernières années.

Les organisations humanitaires sont en train d'examiner des moyens permettant d'accroître l'aide et de promouvoir la protection.

Comme l'a indiqué le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, les Palestiniens continuent d'être confrontés à des problèmes de déplacements et de perte de leurs biens, en raison de la démolition de structures pour lesquelles il n'y a pas de permis de construire délivrés par Israël, qui sont pratiquement impossibles à obtenir. De nombreuses familles vivent sous la menace constante d'une ordonnance d'expulsion. Comme cela a été indiqué, environ 200 ménages palestiniens de Jérusalem-Est font l'objet de procédures judiciaires en vue de leur expulsion, engagées principalement par des organisations de colons qui soutiennent que ces bâtiments leur appartiennent.

Le 17 février, des membres de la famille Abu Asab ont été expulsés à la suite d'une telle bataille juridique. Le risque d'expulsion auquel sont exposés 32 membres de la famille Sabbagh, qui sont des réfugiés palestiniens, est tout aussi préoccupant. Le Coordonnateur humanitaire, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont demandé aux autorités israéliennes de suspendre immédiatement le processus d'expulsion de cette famille et d'autres personnes visées par des mesures similaires.

Non seulement les conditions humanitaires se détériorent, mais notre capacité à fournir une aide humanitaire est aussi de plus en plus limitée. Les financements obtenus l'an dernier ont atteint leur niveau le plus bas, l'appel humanitaire de 2018 pour le territoire palestinien occupé n'ayant été financé qu'à hauteur de 46 % – bien en deçà de la moyenne mondiale de 60 %. Cette situation s'explique non seulement par les coupes budgétaires dont a fait l'objet l'UNRWA, principal fournisseur d'aide humanitaire dans le territoire palestinien occupé, mais aussi d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, ce qui réduit leur capacité à fournir une assistance. Par exemple, les coupes budgétaires ont forcé le Programme alimentaire mondial à suspendre une aide alimentaire destinée à environ 27 000 personnes et à réduire les rations alimentaires de 166 000 autres bénéficiaires. En outre, les organisations humanitaires se heurtent à des difficultés pour ce qui est de leur marge de manœuvre, tant de la part des autorités israéliennes que palestiniennes. Nous assistons à une intensification des pressions sur les défenseurs des

droits de l'homme et à des tentatives de délégitimer l'action humanitaire dans le territoire palestinien occupé.

Au titre du plan d'aide humanitaire de 2019, il faut 350 millions de dollars pour fournir une assistance de base, sous forme d'aide alimentaire, de protection, de soins de santé, d'abris, d'eau et d'installations sanitaires à 1,4 million de Palestiniens, contre 1,9 million l'an dernier. Cette demande se base sur le nombre maximum de personnes vulnérables dont nous pouvons satisfaire les besoins. Compte tenu de cette insuffisance de fonds, le territoire palestinien occupé recevra une allocation de 8 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence. Environ 70 % de ce montant permettra de remédier dans l'immédiat à la crise sanitaire à Gaza, ainsi qu'aux problèmes d'eau et d'assainissement; environ 30 % permettra de renforcer l'assistance internationale à Hébron et dans le reste de la Cisjordanie. Toutefois, ce montant est loin d'être suffisant pour combler les déficits de financement, qui sont considérables. J'exhorte donc les États Membres à renforcer et à accroître leur appui aux opérations humanitaires dans le territoire palestinien occupé.

Pour réduire la vulnérabilité, il est également essentiel que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations au titre du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En fin de compte, la solution n'est pas humanitaire. Il incombe aux parties prenantes de continuer à œuvrer à une solution politique viable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé. L'État du Koweït réaffirme son plein appui à ses efforts en faveur de la reprise du processus de paix, qui se trouve dans l'impasse, et de l'amélioration de la vie quotidienne des Palestiniens, qui sont sous le joug de l'occupation depuis plus de 50 ans. Nous espérons vivement que le Secrétaire général présentera au moins deux rapports écrits par an sur l'état de l'application de la résolution 2334 (2016), conformément aux dispositions de la résolution et à la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2017/507, comme cela se fait pour d'autres points inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Nous voudrions également remercier la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, M^{me} Ursula Mueller, qui nous a rappelé que la situation humanitaire des Palestiniens continuait de se détériorer. Si nous comparons son exposé au dernier exposé présenté au Conseil par M. Stephen O'Brien, l'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, en novembre 2016 (voir S/PV.7820), il est clair que la situation s'est dégradée et qu'une grave crise humanitaire risque d'éclater. J'en veux pour preuve la décision prise lundi dernier par les autorités israéliennes, qui vient d'être évoquée par M^{me} Mueller, d'expulser une famille palestinienne de 10 personnes, dont trois enfants, de la maison qu'elle occupe depuis 1951, à Jérusalem-Est.

Le Conseil de sécurité examine la question palestinienne tous les mois, tandis que la communauté internationale l'appelle de plus en plus à exercer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, Israël continue de profiter de l'inaction du Conseil en poursuivant ses politiques et ses pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. On assiste à une multiplication des discours de haine et des déclarations incendiaires par les Israéliens, notamment de la part des autorités israéliennes et des membres de la Knesset, ce qui ne fait qu'exacerber l'instabilité et réduire à néant tout espoir de parvenir à une solution pacifique.

L'exemple le plus récent est la décision prise par Israël de mettre fin à la Présence internationale temporaire à Hébron, une décision unilatérale et injustifiée qui met fin à une présence internationale neutre de deux décennies dans une des zones les plus sensibles. C'est pourquoi, avec l'Indonésie, nous avons demandé, le 6 février, que le Conseil examine les conséquences de cette décision dans le cadre de consultations au titre du point de l'ordre du jour « Questions diverses ». On constate également une augmentation de la fréquence des actes hostiles par les Israéliens et une intensification de la violence des colons à l'encontre des civils palestiniens dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est.

Cette décision met en lumière la nécessité de garantir une protection internationale aux civils palestiniens, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Protection de la population civile palestinienne » (A/ES-10/794). La situation humanitaire et en matière de sécurité des Palestiniens est intenable et risque d'exacerber les tensions et l'instabilité, d'autant plus que le

Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que le nombre d'actes de violence commis par des colons avait augmenté de 57 % en 2018 par rapport à 2017 et de 175 % par rapport à 2016. Le Conseil ne doit pas rester les bras croisés pendant que la Puissance occupante poursuit ses pratiques.

Nous devons appeler Israël, Puissance occupante, à renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron afin de protéger les civils, et à s'engager à honorer ses obligations internationales, notamment celles énoncées dans la résolution 2334 (2016), la résolution 904 (1994), les Accords d'Oslo II, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Par ailleurs, Israël continue d'investir le site de la mosquée Al-Aqsa, tout en permettant aux colons d'entrer dans la cour intérieure de la mosquée sous la protection des forces de sécurité israéliennes. Le Ministre israélien de l'agriculture, accompagné d'un certain nombre de colons, est entré à plusieurs reprises dans la cour intérieure de la mosquée sous la protection des forces israéliennes, tout dernièrement au début du mois. Nous condamnons ce geste, car nous considérons qu'il s'agit d'un acte de provocation qui pourrait enflammer les passions, aggraver les troubles et alimenter la violence. Nous appelons les autorités israéliennes d'occupation à garantir un accès sûr aux lieux de culte musulmans et chrétiens. C'est là un droit fondamental.

Des tentatives continuent d'être faites pour saper l'autorité palestinienne sur la ville de Jérusalem. Nous rejetons une fois encore toute tentative visant à porter atteinte au statut juridique de Jérusalem. C'est une violation du droit international et des résolutions internationales pertinentes, en particulier les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), ainsi que la résolution 72/15 de l'Assemblée générale, adoptée en 2017. Cette résolution considère que toute décision ou mesure visant à modifier le statut ou la structure démographique de Jérusalem n'a aucun effet juridique et est nulle et non avenue. Nous appelons tous les États à s'abstenir d'adopter des positions ou de prendre des décisions susceptibles de porter atteinte au statut juridique de Jérusalem. Nous les exhortons également à ne pas établir de mission diplomatique à Jérusalem, car nous soulignons que cette ville est une des questions relevant du statut final.

Nous condamnons toute attaque contre des civils innocents par quelque partie que ce soit, où que ce soit et en tout temps. Nous tenons Israël, Puissance occupante,

pour responsable de tout acte de violence et de toute escalade. Israël n'aurait pas été en mesure de mener à bien les actes qu'il a commis ces dernières années, y compris ses actes de provocation contre le peuple palestinien, si le Conseil avait pu sérieusement les condamner, notamment lors de la Grande Marche du retour en 2018, qui a fait 263 martyrs palestiniens, dont des dizaines d'enfants, et près de 28 000 blessés. Ces actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité au regard du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Compte tenu de ses difficultés financières imminentes, nous renouvelons notre plein appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Office fournit des services de base à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés. Nous soulignons la nécessité d'apporter un appui financier durable aux programmes et activités de l'UNRWA. Le financement de l'Office relève de la responsabilité de la communauté internationale, non pas d'États Membres en particulier. Au cours des quatre dernières années, le Koweït a volontairement contribué 113 millions de dollars à l'UNRWA. Nous réaffirmons notre rejet de toute tentative visant à supprimer ou limiter son rôle et son mandat par le biais de campagnes systématiques. Nous appelons la communauté internationale à se mobiliser en faveur du mandat de l'Office et à lui accorder le financement durable dont il a besoin pour continuer à jouer son rôle et fournir les services nécessaires aux victimes de la Nakba. Il s'agit d'un droit que la communauté internationale doit faire respecter, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948.

Pour terminer, les réalités et les faits que nous avons mentionnés aujourd'hui ne sont pas nouveaux. Ils existent hélas depuis une cinquantaine d'années. Ils démontrent clairement ce que M. Mladenov a dit, à savoir que la situation sur le terrain sape la possibilité de créer un État palestinien, compromettant ainsi la solution des deux États. Nous appelons la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations et à prendre les mesures nécessaires pour relancer le processus de paix afin de parvenir à la solution des deux États, de mettre fin à l'occupation israélienne sur tout le territoire arabe occupé depuis 1967 et d'instaurer une paix durable et juste, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au principe de la terre contre la paix, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Vitaly Churkin. Nous commémorons aujourd'hui le deuxième anniversaire de sa mort. Ses efforts inlassables au Conseil de sécurité resteront à jamais gravés dans nos mémoires.

D'emblée, nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé détaillé. De même, nous nous félicitons de l'exposé présenté par la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, M^{me} Ursula Mueller, sur la situation humanitaire catastrophique qui règne à Gaza et dans certaines parties du territoire palestinien occupé.

La séance d'information d'aujourd'hui nous montre clairement une chose. La paix en Palestine continue de nous échapper. À mesure que le temps passe, nous voyons les positions des Israéliens et des Palestiniens s'éloigner de plus en plus les unes des autres. Les questions clefs relevant du statut final, qui devraient être réglées par le truchement de négociations, ne cessent d'être minées par les tentatives qui sont faites pour prédéterminer la question de Jérusalem et par les colonies illégales qui continuent d'être construites sur les terres palestiniennes, en violation flagrante du droit international humanitaire et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

La séance d'aujourd'hui a lieu quelques semaines après que le Gouvernement israélien a décidé de ne pas renouveler la Présence internationale temporaire à Hébron après 22 ans de service dévoué aux Palestiniens et aux Israéliens. C'est le lieu ici pour moi d'exprimer le profond regret de l'Afrique du Sud face à la décision prise par Israël, qui sape clairement l'un des rares mécanismes de confiance entre Palestiniens et Israéliens. Nous ne doutons pas que cette décision du Gouvernement israélien sera une nouvelle mesure qui aura des incidences négatives sur le processus de paix au Moyen-Orient. Il est également regrettable que nous n'ayons même pas été en mesure d'adopter une déclaration à la presse pour soutenir le mécanisme qui a promu la paix et la stabilité à Hébron. Malgré ce revers, nous apprécions les efforts déployés par le Président du Conseil pour consulter les Palestiniens et les Israéliens sur la question et nous nous félicitons des précieux commentaires qu'il a fournis au Conseil à cet égard.

Le Conseil s'est saisi de la question d'Israël et de la Palestine presque dès l'entame de ses travaux, il y a plus de 70 ans. Pourtant, en tant que Conseil, nous avons

malheureusement fait très peu, voire, le plus souvent, rien du tout. Sur presque toutes les autres questions dont est saisi le Conseil, s'il y avait des violations ou une détérioration de la situation d'une ampleur similaire, nous ne tarderions pas à prendre des mesures décisives, y compris en recourant à tout autre moyen pour faire appliquer ses décisions et résolutions.

Le 21 décembre 2018, la Belgique, la Bolivie, la Chine, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée équatoriale, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Koweït, les Pays-Bas, le Pérou, la Suède et mon propre pays, l'Afrique du Sud, ont écrit au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité pour exprimer leur préoccupation face au non-respect de la résolution 2334 (2016), y compris la nécessité pour le Secrétaire général de présenter des rapports trimestriels écrits sur son état d'application.

Nous voudrions demander une nouvelle fois au Secrétaire général de bien vouloir présenter dans les temps des rapports écrits trimestriels au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2334 (2016), afin de pouvoir dûment suivre les progrès accomplis. Le Conseil reçoit des rapports écrits sur d'autres questions dont il est saisi et il doit en être de même pour la situation en Palestine. Nous ne devons pas permettre que les décisions prises par le Conseil soient remises en cause voire, dans certains cas, violées de manière flagrante. Cette sélectivité porte atteinte à la crédibilité du Conseil et, en fait, à sa légitimité.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire catastrophique que connaissent plus de 2 millions de Palestiniens vivant à Gaza et dans certaines parties de la Palestine occupée, dont environ la moitié sont des enfants. La population de Gaza a désespérément besoin d'aide humanitaire. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de continuer d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui continue de jouer un rôle central dans la fourniture des services de base au peuple palestinien.

Je tiens à réaffirmer la position de l'Afrique du Sud en faveur d'une solution prévoyant deux États sur la base des frontières d'avant 1967. En tant que membre de la communauté internationale, nous appuyons et encourageons les deux parties dans cette entreprise. Le dialogue et la négociation demeurent la seule voie à suivre pour trouver une solution durable et instaurer la paix entre la Palestine et Israël. Les principes directeurs pour ces négociations doivent être fondés sur le cadre juridique international déjà établi, notamment les

résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

L'Afrique du Sud a été élue au Conseil avec l'ambition d'œuvrer, avec les autres États Membres représentés ici, en faveur d'une paix durable au Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle nous avons été élus au Conseil. En tant que Conseil, nous devons faire preuve de cohérence et agir pour promouvoir la paix entre Israéliens et Palestiniens. Pendant notre mandat au Conseil, nous continuerons d'appeler le Conseil à faire preuve de cohérence et à agir sur cette question sans aucun parti pris ni aucune sélectivité afin de faire progresser la paix au Moyen-Orient.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait s'associer à l'Ambassadeur Jerry Matjila pour rendre hommage à l'Ambassadeur Vitaly Churkin pour les services qu'il a rendus au Conseil alors que nous saluons sa mémoire aujourd'hui, deux ans après sa disparition.

Ma délégation voudrait également s'associer aux autres délégations et remercier de leurs exposés M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence. Les exposés d'aujourd'hui sont d'une grande importance, car ils font suite à la décision, prise il y a moins d'un mois, de mettre fin au mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, ce qui est un fait grave.

Ces exposés démontrent de manière succincte que la situation est tendue et fragile et que le cycle de la violence continue de s'intensifier. Après avoir écouté les deux intervenants, mon impression est qu'au cours des derniers mois les gens ont continué de mourir, l'argent n'a pas été versé, les évictions se sont poursuivies en Palestine et des enfants sont morts.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois points.

Premièrement, je parlerai du non-renouvellement de la Présence internationale temporaire à Hébron. À un moment où l'attention internationale est centrée sur l'évolution de la situation sur le terrain, la Présence internationale temporaire à Hébron a été brusquement interrompue. Il ne s'agit que d'une politique de plus dans la série des politiques qui défient le bon sens et

la logique menées dans le Territoire palestinien occupé. Malheureusement, chaque fois que nous avons besoin de faire ou de voir quelque chose de positif, on nous propose quelque chose de négatif.

Prenons l'exemple d'Hébron. Le fait fondamental que nous devons garder à l'esprit est que la présence de la Puissance occupante est indéfendable et illégale. Il est également indéfendable de transférer des colons là-bas, car cela viole clairement le droit international humanitaire. Il est en outre indéfendable que les colons et la Puissance occupante commettent des actes de violence contre le peuple palestinien, d'autant plus que la Puissance occupante est tenue par le droit international de protéger les Palestiniens dans toutes les parties du territoire occupé. Et nous pourrions mentionner de nombreux autres actes répréhensibles et violations des droits de l'homme, tels que les restrictions à la liberté de circulation, l'expansion des colonies de peuplement, etc.

Malgré toutes les preuves que nous avons sous les yeux, il a été mis fin à la Présence internationale temporaire à Hébron. Est-ce que j'exagère si je dis que ce phénomène défie ma logique? Pourtant, certains ont affirmé la légalité de la décision prise par la Puissance occupante sur ces questions. En outre, le Conseil n'a pas exprimé sa position sur ce fait nouveau, et je dois dire que cela a constitué pour nous, Indonésiens, une manière désagréable de terminer notre premier mois au Conseil. Nous déplorons une fois de plus que le Conseil n'ait pas exprimé sa position sous la forme d'une déclaration du Président, en raison de l'objection d'un membre.

La fin de la Présence internationale temporaire à Hébron est un événement très triste. Pendant plus de deux décennies, cette présence civile a grandement contribué à atténuer les tensions entre Palestiniens et Israéliens à Hébron. À une époque où les Palestiniens étaient laissés sans défense, elle leur donnait un infime sentiment de protection. Ces provocations inutiles et unilatérales nuisent aux Palestiniens – et tel est leur but –, mais aussi aux espoirs et aux perspectives mêmes de paix.

Nous ne voyons aucun signe dans la région qui justifie la décision du Gouvernement israélien de ne pas renouveler le mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron. La violence se poursuit dans de nombreux endroits, en particulier à Hébron, où un groupe de colons extrémistes a attaqué plusieurs maisons palestiniennes, blessant Hisham Saifan, un homme de 48 ans, et son fils de 10 ans. Sur une route de contournement près du village de Silouad, un soldat israélien a tiré à

balles réelles sur un groupe de jeunes Palestiniens, tuant Ahmed Othman Hamed, un garçon de 16 ans.

Le risque de violence est réel et peut à tout moment déclencher un événement similaire au massacre de 1994 qui avait amené le Conseil à demander une présence internationale dans la résolution 904 (1994). Mais faut-il attendre un autre massacre? Le recours continu à la force par la Puissance occupante, les politiques de détention arbitraire et de restriction des déplacements, les 11 années de blocus de Gaza, etc. ne suffisent-ils pas? Au cours de l'année écoulée, plus de 200 Palestiniens ont perdu la vie et plus de 20 000 ont été blessés. De quelles autres justifications le Conseil a-t-il besoin pour réagir de manière appropriée aux agissements qui coûtent la vie à des innocents? Les Palestiniens sont sans défense, ils sont des victimes et n'ont pas les mêmes capacités que la Puissance occupante. Il est de notre responsabilité de combler cette lacune.

Deuxièmement, je parlerai de la situation humanitaire. La situation humanitaire dans le territoire occupé se détériore également et une aide supplémentaire est nécessaire, en particulier pour Gaza. L'accès aux soins de santé, à l'eau salubre et à d'autres produits de première nécessité est entravé. Comme je l'ai dit plus haut, la situation déjà désastreuse a été aggravée par le très grand nombre de victimes depuis la Grande Marche du retour l'année dernière.

À part Gaza, une des cibles du soutien humanitaire est la zone vulnérable H-2 à Hébron, qui était précédemment couverte par la Présence internationale temporaire à Hébron. Nous devons anticiper les effets de la recrudescence des activités de colonisation dans cette zone, de l'augmentation du nombre de Palestiniens déplacés et de nouvelles violences de la part des colons. Dans un rapport daté du 13 février, par exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires signale que, depuis fin 2008, 55 Palestiniens, dont 20 enfants, ont été expulsés par la force de leur foyer par les autorités israéliennes dans la zone de Karm Al Jaouni.

Parmi les divers effets graves – physiques, sociaux, économiques et émotionnels – sur les familles palestiniennes, l'un des plus tristes, c'est que souvent les enfants touchés ne sont plus en mesure de retourner à l'école ou craignent de le faire, car ils subissent les séquelles de troubles psychologiques pouvant durer toute leur vie. En outre, nous nous associons à d'autres orateurs pour demander à la communauté internationale de continuer d'assister l'Office de secours et de travaux

des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment pour son financement. La situation socioéconomique des enfants palestiniens est en jeu.

Ma troisième observation concerne le silence du Conseil. Le Territoire palestinien occupé se désintègre, les activités de colonisation s'accroissent et la situation se dirige vers une solution où il n'y aura qu'un seul État, tandis que nous ne voyons aucune perspective de solution politique. La vie et la liberté des Palestiniens sont en danger à cause de notre inaction.

Aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre la résolution 2334 (2016). Des actions interdites par cette résolution ont été menées mais elles ont été complètement passées sous silence, aux dépens des victimes. Je pose donc cette question : le Conseil a-t-il jamais été confronté à un tel mépris?

Nous soulignons que l'expansion des colonies de peuplement, la recrudescence de la violence, les discours incendiaires et de nombreuses autres violations constituent un affront flagrant à l'autorité de cet organe. L'instabilité dans les territoires occupés a des répercussions néfastes sur la région et au-delà, y compris en Indonésie. Il sera impossible d'instaurer la paix dans la région si une solution juste et durable n'est pas garantie.

L'Indonésie réaffirme son appel à une intensification des efforts internationaux et régionaux, fondés sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la Feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe, afin de mettre un terme à l'occupation israélienne, qui a commencé en 1967. Nous demandons aux pays de respecter la résolution 2334 (2016) et de ne pas transférer leur présence diplomatique à Jérusalem. En outre, je tiens à réitérer la demande de l'Indonésie concernant la publication d'un nouveau rapport écrit du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Les violations que j'ai mentionnées, et bien d'autres, méritent d'être examinées dans le contexte de rapports détaillés.

Je voudrais terminer en demandant aux deux parties, en particulier à la Puissance occupante, de cesser les provocations et les discours incendiaires. Non seulement ils violent la résolution 2334 (2016), mais ils alimentent également le conflit et la violence contre le peuple palestinien. Je pense que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont des États épris de paix qui parlent le même langage. L'inaction n'est pas un langage. C'est une menace contre la paix.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information sur les derniers développements de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Elle félicite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé édifiant qui interpelle à nouveau les membres du Conseil sur la nécessité de poursuivre collectivement les efforts en vue d'un retour durable de la paix et de la stabilité dans une région en proie, depuis de longues années, à des crises multiformes. Elle exprime ses remerciements à M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, pour la clarté de son intervention.

Soixante-douze ans après l'adoption en 1947 de la résolution 181 (II), relative au plan de partage de la Palestine, la communauté internationale se trouve confrontée à la gestion d'une crise complexe. Dans la bande de Gaza et en Cisjordanie notamment, les situations politique et sécuritaire ne cessent de se détériorer, avec pour conséquence une crise humanitaire fort inquiétante. Devant cette situation préoccupante, mon pays tient à rappeler son attachement aussi bien à la sécurité de l'État d'Israël qu'au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Aussi réaffirme-t-il son soutien ferme à la solution des deux États, coexistant pacifiquement dans le cadre des frontières de 1967. À cet égard, ma délégation exhorte les parties israélienne et palestinienne à faire preuve de dépassement en renouant le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Selon la Banque mondiale, le taux de chômage dans les territoires palestiniens avoisine les 32 %, une proportion jamais atteinte depuis deux décennies. Quant au taux de pauvreté, il tourne autour de 29 %. La situation est plus alarmante dans la ville de Gaza où 54 % de la population active est sans emploi, dont 70 % de jeunes. À cela s'ajoute une insuffisance de l'offre de logements décentes et de services sociaux de base, tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'électricité.

Face à la gravité de la situation humanitaire, la Côte d'Ivoire réitère son appel au Conseil à œuvrer, en synergie avec les institutions spécialisées des Nations Unies et tous les partenaires, à la recherche de solutions urgentes pour mobiliser l'assistance nécessaire à la prise en charge des besoins essentiels des populations affectées.

Elle voudrait, à cet égard, exhorter de nouveau l'ensemble des partenaires internationaux à renforcer

leur soutien en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui joue un rôle clef dans le dispositif international d'assistance aux populations palestiniennes en détresse. Ce soutien permettra non seulement de maintenir les actions d'aide humanitaire de l'UNRWA dans la région, mais aussi de combler progressivement son déficit budgétaire estimé à plus de 200 millions de dollars.

Aussi, la Côte d'Ivoire se félicite de l'engagement de la Suisse d'apporter une contribution significative en vue de la réforme de l'UNRWA et de permettre ainsi à l'Office de poursuivre sa mission d'assistance en faveur de plus de 5,4 millions de réfugiés palestiniens installés au Liban, en Jordanie, en Syrie, à Gaza et en Cisjordanie.

Mon pays est d'avis que la situation humanitaire préoccupante ainsi que les risques d'une régionalisation du conflit ne seront mieux contrôlés que si la crise entre Israéliens et Palestiniens trouve une solution consensuelle. À ce propos, il relève avec satisfaction le consensus international sur la nécessité d'une reprise du processus de paix, seul cadre viable pour des solutions mutuellement acceptables sur les questions cruciales telles que le statut de Jérusalem, la levée du blocus sur Gaza, l'arrêt des constructions des colonies de peuplement en Cisjordanie et la question de la sécurité des populations palestiniennes à Hébron.

À cet égard, mon pays appelle à créer les conditions du renouvellement du mandat de la Présence internationale temporaire à Hébron, en Cisjordanie, mission d'observation civile mise en place dans le cadre de l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, ou Accords d'Oslo II.

Ma délégation voudrait inviter de nouveau toutes les parties à la retenue et les exhorter à engager un dialogue constructif dans le cadre de nouveaux pourparlers de paix et à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les efforts de la communauté internationale pour un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne. Dans cette perspective, elle appuie toutes les actions et initiatives qui pourraient être menées en faveur d'une réconciliation interpalestinienne, notamment entre le Fatah et le Hamas, pour permettre à l'Autorité palestinienne d'exercer ses fonctions régaliennes à Gaza et en Cisjordanie.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire renouvelle son soutien à M. Nickolay Mladenov ainsi qu'à M^{me} Ursula Mueller dans leurs efforts inlassables en vue du

règlement du conflit israélo-palestinien et de ses conséquences humanitaires, gage de rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables dans toute la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée équatoriale.

Nous nous associons aux délégations qui ont pris la parole avant nous pour rendre hommage à feu l'Ambassadeur Vitaly Churkin à l'occasion du deuxième anniversaire de sa disparition.

Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements habituels à M. Mladenov, Coordonnateur spécial, et à son équipe pour l'excellent travail qu'ils réalisent au Moyen-Orient. L'exposé présenté aujourd'hui par M. Mladenov, tout comme ses exposés précédents, met en exergue la réalité qui est vécue par les Israéliens et les Palestiniens. Nous souhaitons également la bienvenue à M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, et la remercions des informations claires et détaillées qu'elle nous a présentées.

Aujourd'hui, nous nous réunissons une fois encore, dans le cadre de notre rendez-vous mensuel, pour examiner la question palestinienne, dont l'Organisation des Nations Unies débat depuis 71 ans. Si, pour nous qui sommes assis ici, cela semble long, pour ceux qui en souffrent ou qui en ont souffert, cela doit paraître une éternité. C'est la source du découragement et du désespoir ressentis par la population palestinienne, que la frustration pousse ensuite à s'insurger contre Israël, lequel réagit systématiquement de manière disproportionnée, même si nous reconnaissons qu'il a le droit de se défendre. Cette dynamique dominante a été et est toujours extrêmement préjudiciable pour les parties, engendrant la haine dans divers endroits de la région.

Il y a quelques semaines, nous avons exprimé notre préoccupation devant la décision unilatérale du Gouvernement israélien de ne pas renouveler l'accord sur la Présence internationale temporaire à Hébron, accord qui repose sur les Accords d'Oslo signés entre Israéliens et Palestiniens. Durant ses plus de 20 années d'existence, la Présence internationale temporaire à Hébron s'est acquittée d'activités de surveillance et s'est efforcée de maintenir une vie normale dans la ville d'Hébron, générant un sentiment de sécurité parmi ses habitants palestiniens. Nous espérons que cette décision israélienne sera suivie de mesures propres à rassurer le Conseil et la communauté internationale sur la vie des

habitants d'Hébron et de toute la Cisjordanie, lesquels méritent de vivre dans un climat de respect, de calme et de tranquillité, conformément au droit international humanitaire.

S'agissant de la situation à Gaza, ma délégation accueille favorablement les efforts constants de M. Mladenov, des donateurs et de tous les partenaires sur le terrain qui ont appuyé diverses initiatives visant à améliorer la vie dans cette enclave palestinienne où, d'après une succession de rapports, la population souffre d'une pénurie d'emplois et d'un accès très limité aux services nécessaires tels que les soins de santé, l'éducation ou l'approvisionnement en eau et en électricité, ce qui fait des ravages sur la vie des près de 2 millions d'habitants. À cet égard, nous faisons nôtres les paroles du Secrétaire général, M. António Guterres, qui, le 10 de ce mois, s'est adressé au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à Addis-Abeba, et a

« exhort[é] Israël à lever les restrictions sur la circulation des personnes et des biens, car elles font également obstacles aux efforts de l'ONU et des autres organismes humanitaires. »

De la même manière, nous appelons les groupes palestiniens, tels que le Hamas et d'autres groupes extrémistes, à s'abstenir de toute attaque et acte de provocation, qui ne font que contribuer à l'intensification du conflit.

En revanche, les principales factions palestiniennes doivent comprendre à quel point leur coopération est importante pour gérer la bande de Gaza qui, dans les conditions que l'on connaît, représentera toujours un problème pour la sécurité d'Israël. C'est pourquoi nous réclamons la présence de l'Autorité palestinienne, qui serait mieux à même de sauvegarder

la situation socioéconomique et s'attacherait à créer un climat garantissant la sécurité. Il faut donc honorer les accords et les engagements déjà contractés par le Fatah et le Hamas en octobre 2017.

Outre qu'elles font obstacle à la réouverture des négociations entre les parties, qui sont au point mort, les tensions entre Israéliens et Palestiniens ont également une certaine incidence sur les bonnes relations qui devraient exister entre les pays de la région, étant donné les autres questions connexes, ce qui fait donc peser une menace sur la stabilité régionale. C'est pourquoi, au vu des dégâts que provoque ce conflit, nous ne doutons pas de la menace que représente la question palestinienne pour la paix et la sécurité internationales. Elle recèle un potentiel tel que l'on pourrait en arriver à sous-estimer la menace qui existe actuellement. Les divers incidents imputés aux parties récemment et qu'ont évoqués M. Mladenov et M^{me} Mueller sont précisément le type de mesure que les parties doivent s'abstenir de prendre, car elles ne font qu'exacerber une situation déjà explosive. Nous appelons également les pays ayant une influence dans la région à en faire usage pour trouver une solution juste à ce problème qui n'a que trop duré.

Enfin, je voudrais réaffirmer la position de la République de Guinée équatoriale à l'appui de toute initiative respectueuse des résolutions de l'ONU et autres instruments en vigueur évoquant la création de deux États dans les frontières d'avant 1967.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.